

## L'ÉNERGIE

## PÉTROLE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA PROSPECTION ET AUX APPROVISIONNEMENTS FUTURS

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos de déclarations émanant de certaines filiales de sociétés pétrolières américaines implantées au Canada voulant qu'elles aient l'intention de réduire leurs dépenses consacrées à la prospection pétrolière. Le ministre a qualifié ces déclarations de chantage, et tout à fait à raison, à mon avis. Quelles mesures le gouvernement songe-t-il à prendre pour veiller à ce que la prospection se poursuive au Canada à un rythme suffisant pour répondre aux besoins du pays en 1982 et 1983 lorsque, selon l'Office national de l'énergie, nous ferons face à une situation critique?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Les mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances sont une indication de la «marge de manœuvre» dont peut se prévaloir l'industrie pétrolière sur le plan financier de manière à pouvoir poursuivre son exploration. Il me semble que le moment et le ton des réactions des diverses sociétés étaient malavisés.

## SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA MISE EN VALEUR

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire. Les sociétés Imperial Oil et Gulf Oil ont dit qu'elles revoient leurs engagements financiers dans la construction de l'usine de Syncrude destinée au traitement des sables bitumineux de l'Athabasca. Le ministre compte-t-il faire en sorte que cette usine—ainsi que d'autres—soit construite en faisant participer le gouvernement fédéral ou en collaborant avec les provinces et toutes les sociétés pétrolières intéressées? Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures pour s'assurer que les prévisions de l'Office national de l'énergie se réalisent en 1982 ou en 1983? Celui-ci a dit que l'extraction de pétrole des sables bitumineux serait alors commencée.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Aucune politique fédérale ne prévoit des investissements dans les sables bitumineux. Le gouvernement de l'Alberta, qui a compétence absolue en la matière, a bien fait comprendre que la participation du gouvernement fédéral n'est pas souhaitée.

## L'OLÉODUC SARNIA-MONTRÉAL—LES POURPARLERS AVEC L'INTERNATIONAL PIPELINE AU SUJET DE L'AMÉNAGEMENT

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** La semaine dernière, le ministre a dit que les pourparlers avec l'Interprovincial Pipeline, à propos de la construction d'un pipe-line de Sarnia à Montréal, avaient abouti à une impasse et qu'il faisait des recommandations à ses collègues. Une décision a-t-elle été prise? Sinon, peut-il nous dire quand il fera une déclaration à ce sujet? Pour quand le début des travaux est-il prévu?

## Questions orales

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** On n'a pas encore pris de décision. J'espère que ce sera fait dans une semaine.

## SASKATCHEWAN—LA DÉCISION DE LA COUR AU SUJET DES REDEVANCES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UN APPEL

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question porte sur le même sujet et s'adresse au ministre de la Justice. Je la pose en raison de la décision négative rendue par la Cour du banc de la Reine en Saskatchewan dans l'affaire d'un plaignant qui prétendait que les fortes redevances imposées par une province empiétaient sur les droits du gouvernement fédéral en matière de commerce interprovincial. Le ministre se propose-t-il d'en appeler de cette décision ou d'aider le plaignant, en l'occurrence une société pétrolière, à en appeler à une cour supérieure?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Nous prévoyons un appel et, en raison de l'importance de la question constitutionnelle soulevée, nous comptons intervenir.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Le ministre, ou un de ses fonctionnaires, ont-ils jusqu'ici communiqué avec cette société pétrolière?

**M. Lang:** Il y a peut-être eu des entretiens. Je devrai m'enquérir à ce sujet et faire rapport au député.

\* \* \*

## LA MAIN-D'ŒUVRE

## LE PIL—LE DROIT DE REGARD DES MINISTRES RÉGIONAUX SUR LES PROJETS RECOMMANDÉS PAR LES DÉPUTÉS

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à la question du programme d'Initiatives locales pour demander au ministre de la Main-d'œuvre si les députés qui ont formé des groupes consultatifs et qui ont cherché à collaborer avec son ministère en vue de l'acceptation des programmes, ont été informés à titre de courtoisie que leurs recommandations seraient soumises à une révision, une appréciation ou un veto, selon le terme que le ministre préfère, par un ministre régional, quelle que soit la signification de cette expression?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Pour le premier programme de 1972-1973, il n'y avait aucun groupe consultatif dans les circonscriptions. Un mécanisme de consultation avait été mis sur pied dans les localités, par des personnes choisies, pour la plupart, par des fonctionnaires de mon ministère. Ce procédé a été utile tant qu'il a duré. Mais j'ai adopté le système des groupes consultatifs en 1973 et je l'ai conservé ensuite, et les députés qui ont décidé de l'appuyer ont pu recommander les nominations. La situation a donc changé considérablement depuis deux ou trois ans.

● (1440)

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, c'est là une réponse très intéressante à une question que je n'ai pas posée. Les députés ont-ils été avisés qu'ils auraient une révision des cas par les ministres régionaux, oui ou non?